



Saint-Antoine-sur-Richelieu

MOT DE LA MAIRESSE



CORONAVIRUS (COVID-19)



Vendredi 20 mars 2020



Chères citoyennes, chers citoyens,

Nous voilà plongés dans un climat bien particulier, une pandémie à l'échelle mondiale. Présentement, la Municipalité est en mode alerte.

Être en mode alerte pour la Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu, cela veut dire que le conseil municipal prend très au sérieux la situation. Nous visons la mise en place de plusieurs mesures comme le recommande le gouvernement afin de contrer la propagation du virus. Nous nous préparons à faire face efficacement à cette situation, tous ensemble.

Étant donné cette situation, notre comité d'alerte s'est mis en place le 11 mars 2020. Ce comité est constitué de la direction générale, du directeur du service de sécurité incendie et de moi-même, la mairesse. Tout le monde connaît son rôle et ses responsabilités. Ils ont même un certain pouvoir de décision sur l'opérationnel. Depuis le 11 mars, ce comité travaille au jour le jour pour assurer la sécurité des employés et des citoyens, limiter la propagation du virus, maintenir les services municipaux ainsi qu'appliquer les recommandations et ordres des gouvernements et de différentes organisations municipales. Le comité reçoit et met en place aussi plusieurs recommandations du conseil municipal. Par le fait même, les membres du conseil municipal sont informés et consultés fréquemment : ils doivent prendre plusieurs décisions et pour ce faire, ils participent à plusieurs rencontres en vidéoconférence, à intervalle régulier.

Suivant les consignes du premier ministre Legault et du directeur de la Santé publique, c'est ainsi qu'il a été décidé :

- > D'annuler toutes activités en loisirs et culture;
- > De fermer nos bâtiments municipaux;
- > De désinfecter nos bâtiments municipaux;
- > De maintenir les services municipaux par téléphone et courriel;
- > De forcer le télétravail pour la sécurité de nos employés;
- > De tenir les rencontres prévues et maintenues par vidéoconférence, incluant les séances du conseil;
- > De tenir les séances du conseil municipal à huis clos.

C'est ainsi que nous avons mis en place les outils nécessaires pour favoriser le télétravail pour le personnel lorsque c'est possible. Nous avons un système pour tenir des rencontres en téléconférence. Le conseil travaille de cette façon, ce qui permet aux membres âgés de plus de 70 ans de respecter la consigne de rester à la maison. Il en sera de même pour certains comités. À noter : notre service de police, la Sûreté du Québec, est prêt à toute éventualité et ils apporteront leur soutien au besoin.

Bref, il y a toute une équipe qui travaille à éviter la contamination et les conséquences malheureuses, tout en s'efforçant de donner les services habituels, et extraordinaires si requis. Bien entendu, nous souhaitons que tous soient exemptés de la maladie : la santé reste notre priorité.

Nous comptons sur votre vigilance au niveau des mesures d'hygiène et d'isolement requises pour vous-mêmes et ceux qui vous entourent, où que vous soyez.

Nous vous prions de respecter les consignes afin d'éviter la propagation du virus. C'est très important! Chacun a une responsabilité à assumer.

Les personnes âgées de 70 ans et plus sont considérées comme des personnes à risque et doivent se tenir recluses le plus possible. Si vous deviez sortir, respectez la distance avec les autres prescrite, soit un à deux mètres et ce, tant pour vous protéger que pour protéger ceux que vous rencontrez. Il faut briser les liens de transmission du virus.

Régulièrement, nous vous alimentons en information sur la page Facebook « [Municipalité Saint Antoine sur Richelieu](#) », sur le site web www.saint-antoine-sur-richelieu ou, dans certains cas, par l'envoi d'infolettres ou de Gloriette express. Nous visons à émettre des bulletins d'information les lundis, mercredi et vendredi.

Nous avons aussi un nouveau système, **COMALERTE**, si ce n'est pas déjà fait, inscrivez-vous sur le site web : saint-antoine-sur-richelieu.omnivigil.com

Ce système sera utilisé pour vous prévenir des risques majeurs qui prévalent dans notre milieu lorsque nécessaire.

Nous allons poursuivre dans les jours et semaines à venir nos réflexions sur les décisions à prendre pour le mieux-être de tous les citoyens.

Je veux remercier tous les employés de la Municipalité qui collaborent admirablement bien dans ce contexte, de même que les élus qui s'impliquent tous dans cette situation qui ajoute une dimension de risque au travail régulier et requiert vigilance et perspicacité.

Je termine en disant « **Aidez-nous à travailler pour vous** » et surtout, suivez les directives du gouvernement.

Chantal Denis
maire

Municipalité de Saint-Antoine-sur-Richelieu

1060 rue du Moulin-Payet, Saint-Antoine-sur-Richelieu (QC) J0L 1R0
450-787-3497 ; municipalite@sasr.ca

Heures d'ouverture
Lundi au jeudi, 8 h 30 à 12 h 00 et 13 h 00 à 16 h 30